

MASSIF DE VILLEFERMOY



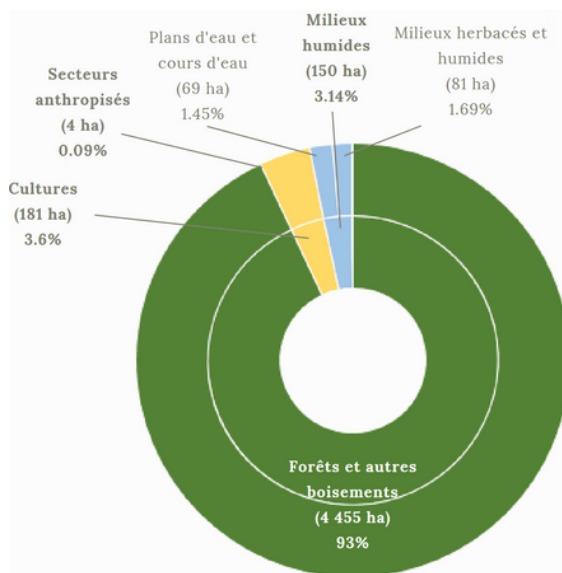
INFOSITE N°5

ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE FR1112001 (ZPS)
DIRECTIVE EUROPÉENNE "OISEAUX"

Le massif de Villefermoy

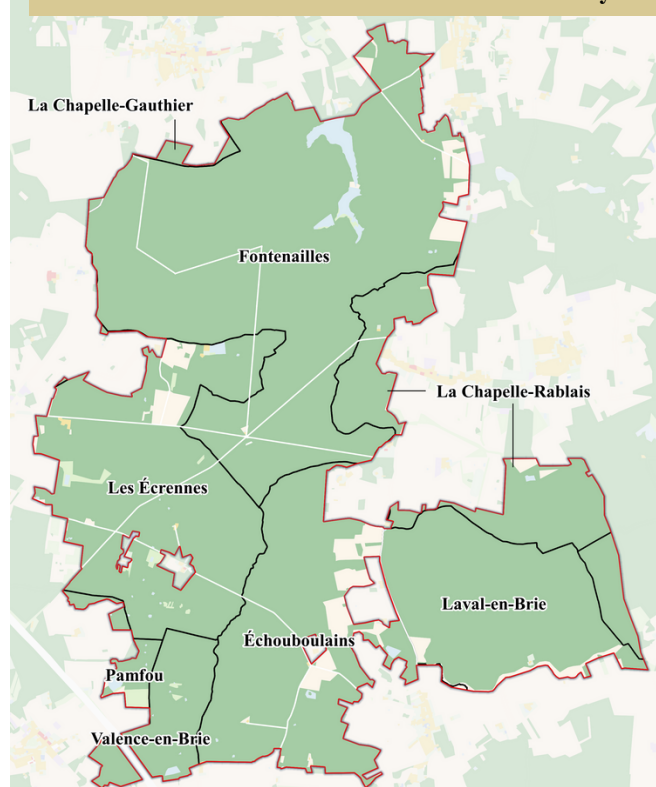
Le massif de Villefermoy appartient à la région naturelle de la Brie et au département de Seine-et-Marne. Il est constitué par un vaste plateau à dominante agricole, limité au nord par la Marne, au sud par la Seine et se terminant au sud-est et à l'est par la côte d'Île-de-France. Celui-ci s'étend sur une surface d'environ 14 000 Ha, et parmi ceux-ci, on retrouve une zone de protection spéciale (ZPS Natura 2000) d'environ 5 000 Ha.

Le site Natura 2000 « Massif de Villefermoy » présente une grande diversité d'habitats naturels, caractéristiques des zones de plateau calcaire. On y trouve notamment des forêts de chênes, de hêtres et de charmes, des prairies (sèches et humides), des cultures, des zones de mares et de marais, ainsi que des cours d'eau.



Classe d'habitats pour le site Natura 2000

Périmètre du site Natura 2000 "Massif de Villefermoy"



Ces habitats abritent une grande variété d'espèces végétales et animales, dont certaines sont protégées au niveau national et européen.

Le massif de Villefermoy présente un intérêt écologique et paysager remarquable. Il abrite une biodiversité exceptionnelle, avec plus de 1 300 espèces recensées, dont 8 espèces de chauves-souris, 25 espèces d'odonates, 41 espèces de mammifères et 142 espèces d'oiseaux. Le massif est également important pour son rôle de réservoir de biodiversité, avec des habitats rares et menacés à l'échelle régionale et nationale.

Qu'est ce qu'une espèce d'intérêt communautaire

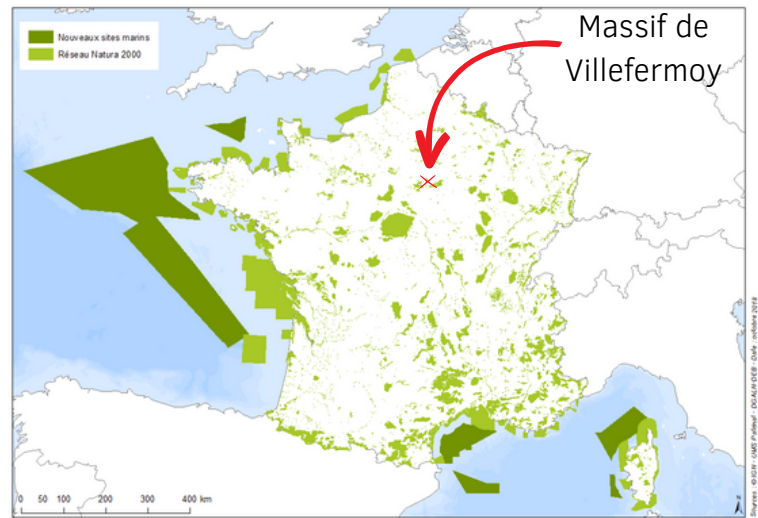
Une espèce d'intérêt communautaire est une espèce qui nécessite une protection et un suivi particulier du fait de sa rareté, son endémisme, sa vulnérabilité ou son danger de disparition au niveau européen.



Le Réseau Européen Natura 2000

Le site Natura 2000 "Massif de Villefermoy" est un site naturel d'une grande valeur écologique qui a été désigné en 2006 dans le cadre du réseau européen de sites Natura 2000. Les zones Natura 2000 sont sélectionnées en fonction de la présence d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales rares, menacées ou caractéristiques d'un territoire, dans le but de protéger et de conserver la biodiversité en Europe.

La désignation d'une zone Natura 2000 repose sur une approche scientifique et participative qui implique la consultation des acteurs locaux et la mise en place d'un plan de gestion pour le site. Ce plan de gestion comprend des mesures de conservation adaptées aux enjeux spécifiques du site et un suivi régulier de la biodiversité.



Carte des zones NATURA 2000 de France

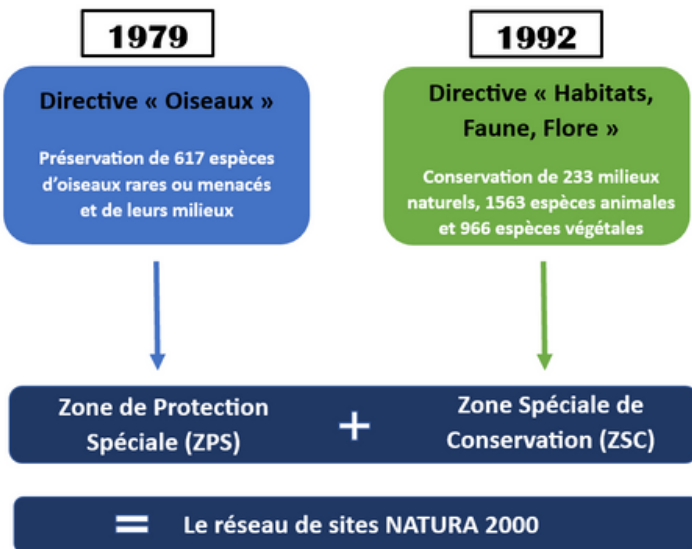
Comment une zone NATURA 2000 est créée ?

La mise en place de zones Natura 2000 est une obligation légale pour tous les États membres de l'Union européenne en vertu de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" adoptée en 1992. La zone Natura 2000 est un exemple d'équilibre délicat entre conservation de la biodiversité et développement économique. En effet, les agriculteurs et autres acteurs possédant des terres appartenant à une zone Natura 2000 peuvent, si ils le veulent, adhérer à la Charte et souscrire à des contrats Natura 2000. Le propriétaire ou l'utilisateur s'engage ainsi à respecter certaines pratiques agricoles ou forestières spécifiques visant à préserver la biodiversité, et en contrepartie, peut bénéficier de compensations financières ou d'autres avantages.



Les Zones de Protections Spéciales (ZPS)

Une Zone de Protection Spéciale (ZPS) est en quelque sorte une sous-catégorie de site Natura 2000. En effet, tous les sites ZPS font partie du réseau Natura 2000, mais tous les sites Natura 2000 ne sont pas nécessairement des ZPS.



La différence principale entre les deux est que les ZPS sont désignées spécifiquement en vertu de la Directive européenne "Oiseaux", tandis que les sites Natura 2000 peuvent être désignés en vertu de la Directive "Habitats" ou de la Directive "Oiseaux" (ou les deux).

Ainsi, alors que les sites Natura 2000 sont destinés à protéger une grande variété d'habitats et d'espèces animales et végétales, les ZPS se concentrent principalement sur la protection des espèces d'oiseaux les plus menacées ou les plus rares et leurs habitats naturels.



Les ZPS sont protégées par la législation européenne et peuvent bénéficier de financements européens pour la mise en place de mesures de conservation (Contrat Natura 2000)

Le Pic Noir

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) est un oiseau forestier emblématique de nos régions. Il se distingue par sa taille imposante et son plumage noir et rouge caractéristique, faisant de lui le plus grand pic d'Europe. Cette espèce est présente dans les forêts de conifères et de feuillus, où elle creuse des cavités dans les arbres pour y installer son nid.



Cet oiseau joue un rôle important dans l'écosystème forestier en tant qu'espèce clé de voûte. En effet, en creusant des cavités dans les arbres, le Pic noir crée des habitats pour de nombreuses autres espèces telles que les chouettes, les hiboux, les chauves-souris, les écureuils et les martres. De plus, le Pic noir se nourrit principalement d'insectes xylophages (qui se nourrissent de bois mort) et contribue ainsi au maintien de la santé de la forêt.

Le Pic Mar

Le Pic mar est une espèce d'oiseaux forestiers qui préfère les forêts de feuillus riches en bois mort sur pied. Il recherche les arbres sénescents ou morts et les branches attaquées par des champignons pour se nourrir. En période de reproduction, il recherche surtout des chenilles sur les troncs, les branches, les rameaux et les feuilles, prenant souvent des positions acrobatiques.



Le Pic mar est monogame et plutôt solitaire en période internuptiale, bien qu'il se joigne volontiers aux rondes hivernales d'autres espèces. Le nid est un trou creusé dans une partie sénescente de l'arbre. La cavité mesure environ 35 cm de profondeur pour une entrée de 5 cm de diamètre et se situe entre 1,25 m et 4,5 m de hauteur. L'unique ponte de 4 à 7 œufs est déposée à partir de la fin avril et les jeunes s'envolent lors de leur 4e semaine. Ils sont encore nourris par leurs parents durant les 2 semaines suivantes.



Les mesures de conservation en faveur des picidés

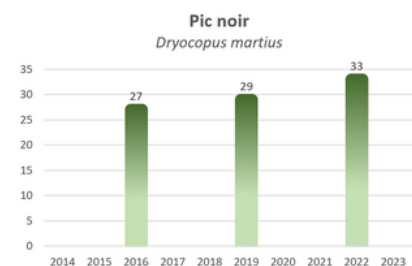
Malheureusement, le Pic noir et le Pic Mar sont des espèces en déclin dans plusieurs pays d'Europe en raison de la destruction de leurs habitats naturels et de la rareté des vieux arbres nécessaires à la création de leurs cavités de nidification. Des mesures de conservation sont ainsi mises en place pour protéger cette espèce, notamment à travers la création d'aires protégées et de programmes de suivi de sa population comme pour le « Massif de Villefermoy ».

La charte Natura 2000 est une initiative de l'Union européenne qui vise à protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales rares et menacées en Europe. Le Massif de Villefermoy fait partie du réseau Natura 2000 en raison de la richesse de sa biodiversité. En travaillant en collaboration, la fédération des chasseurs et l'ONF peuvent ainsi s'assurer que toutes les activités socio-économiques dans la région respectent les normes et les réglementations en vigueur pour protéger l'environnement et les espèces sensibles. Cela contribue à garantir la pérennité des ressources naturelles et à protéger la biodiversité de la région pour les générations futures.

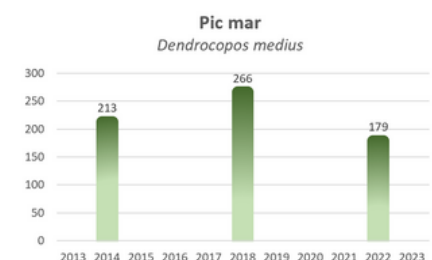
Exemples de réglementation de la charte NATURA 2000 pour la protection et la conservation des picidés au sein du Massif de Villefermoy :

"Éviter de couper les arbres avec des trous de pics, en particulier en période de nidification"

"Au titre de la biodiversité, maintenir plusieurs arbres sénescents, a cavité morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger des personnes"



Estimation de la population du Pic noir sur le massif de Villefermoy par année



Estimation de la population du Pic mar sur le massif de Villefermoy par année



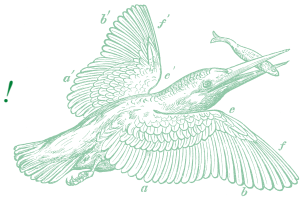
Le Martin-pêcheur d'Europe

Le Martin-pêcheur est une espèce d'oiseaux exigeante en termes de qualité de l'eau et d'habitat. Il fréquente les rivières, les fleuves, les lacs, les étangs et les marais aux eaux claires et bien oxygénées, et se nourrit principalement de poissons, ainsi que d'insectes aquatiques et de crustacés. Les berges doivent être stables et suffisamment éloignées des zones d'activités humaine pour éviter les perturbations, tandis que la végétation riveraine est importante pour fournir des perchoirs et des sites de nidification.

La loge du martin-pêcheur est un petit tunnel creusé le plus haut possible dans une berge verticale pour éviter les inondations (classiquement à moins de 50 cm du niveau du sol sus-jacent). Légèrement montant, il est de longueur très variable, souvent plus d'un mètre, et a une largeur de 5 à 7 cm. La présence du martin-pêcheur dans un cours d'eau indique la bonne qualité de l'eau et de l'habitat, et fait de lui un bio-indicateur de la santé des écosystèmes aquatiques.

Si vous observez une espèce d'intérêt communautaire lors de vos promenades en forêt ou vos randonnées, n'hésitez pas à remonter l'information à la FDC 77.

Et contribuez à l'inventaire des oiseaux du Massif de Villefermoy !



Le Milan Noir



Comme l'indique son nom latin *Milvus migrans*, le Milan noir est migrateur. Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver. Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai.

En Île-de-France, le Milan noir occupe des bois ou des bosquets à proximité de plan d'eau. La commune de Fontenailles présente donc une grande variété d'habitats favorables à la nidification et à l'alimentation du Milan noir. Depuis quelques années, le nombre d'individus observés sur le Massif de Villefermoy ne cesse d'augmenter et ces 2 dernières années, 3 sites de nidifications ont même été inventoriés.

Le Milan noir est un oiseau territorial et se reproduit généralement en couple. Le nid, souvent situé dans les arbres, est construit en branches et en petits débris trouvés dans l'environnement. Les femelles pondent généralement deux œufs, qui éclosent après environ 35 jours. Les jeunes quittent le nid après environ 8 semaines.



Cet rapace majestueux, avec ses ailes larges et sa queue échancrée est facilement reconnaissable en vol grâce à son plumage sombre et à ses taches blanches sous les ailes.

Cet oiseau a une envergure d'environ 1,5 mètre, ce qui lui permet de planer à de grandes hauteurs à la recherche de nourriture. Il est possible de l'apercevoir dans les champs, où il se nourrit principalement de petits mammifères et d'insectes. Bien qu'il soit capable de chasser des proies en vol, il préfère généralement les charognes, qu'il repère facilement grâce à son odorat très développé.



POUR EN SAVOIR PLUS...

seine-et-marne.n2000.fr

CONTACT

Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne

Laura VERIN, chargée de mission environnement & SIG
l.verin@fdc77.fr / 06 08 78 36 33

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU BLESSÉ ?

Appeler tout de suite un centre de soins :

Association Chevêche 77

01 60 65 97 38

Centre de Sauvegarde pour les Oiseaux Sauvages (CSOS)

6 rue des Gombards - 89100 Fontaine-la-Gaillarde
03 86 97 83 42

PARTENAIRES LOCAUX



Association des amis de la forêt de Villefermoy



Association Pie Verte Bio 77

